

CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC DU 12 AVRIL AU 16 JUILLET 2021 PROCÉDURE DE RÉVISION VISANT L'ADOPTION D'UN PLU BIOCLIMATIQUE



EDITO



© J. Brueder / Ville de Paris

Participez au diagnostic !

En décembre 2020, le Conseil municipal a prescrit le lancement de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) en approuvant les objectifs de la démarche et les modalités de concertation envisagées.

Ce document est stratégique pour Paris car il fixe, pour les années à venir, les règles d'urbanisme qui lui permettront d'assurer la transition énergétique.

Après une phase d'information débutée en janvier dernier, l'opportunité est maintenant offerte aux Parisien-ne-s de contribuer au diagnostic territorial dans le cadre de la concertation qui se déroulera du 12 avril au 16 juillet 2021.

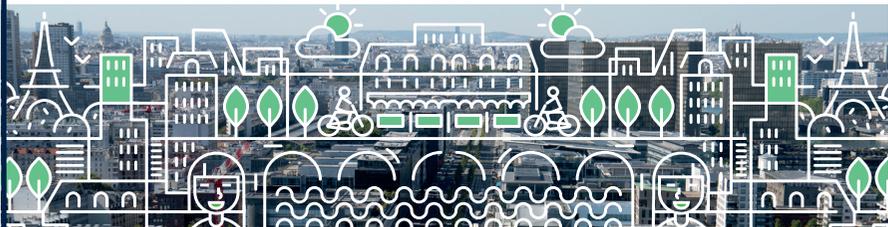
Véritable photographie du territoire, cet état des lieux permet de mieux connaître notre ville avant d'en dessiner les grandes orientations de développement.

L'avenir de Paris nous concerne tou-te-s : habitant-e-s, travailleur-euse-s, visiteur-euse-s, tou-te-s ceux-elles qui font vivre la ville... Vous êtes tou-te-s invité-e-s à exprimer votre connaissance du terrain et à apporter un commentaire sur le diagnostic qui vous est proposé.

Participez dès maintenant en vous connectant sur idee.paris.fr ou grâce aux nombreuses autres modalités de participation que vous pourrez retrouver sur paris.fr.

Emmanuel Grégoire

Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques



LE DIAGNOSTIC, PREMIÈRE ÉTAPE DE CONCERTATION

Constituée de quatre temps forts, la révision du Plan local d'urbanisme a débuté en janvier dernier avec une première étape d'information du public. À compter du 12 avril 2021, donnez votre avis sur le diagnostic.

Qu'est-ce que le diagnostic ?

Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apu), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2006.

Il aborde l'ensemble des thématiques présentant des enjeux influant sur le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Une réflexion partagée

La concertation qui s'engage permet au public de prendre connaissance de ce document, d'exprimer sa connaissance du terrain et son ressenti, et enfin de donner son avis sur le document présenté.

Le diagnostic est consultable depuis paris.fr et le site idee.paris.fr permet de déposer votre avis, votre contribution.

D'autres étapes de la révision après le diagnostic



La prochaine étape engagée sera celle de définition du projet de ville ou Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) lancée début 2022.

En 2023, une fois le projet élaboré, l'enquête publique permettra de recueillir l'ensemble des observations du public avant l'adoption définitive par le Conseil de Paris du nouveau « Plan local d'urbanisme bioclimatique » de Paris.

QUATRE THÉMATIQUES POUR UN ÉTAT DES LIEUX COMPLET

Le diagnostic est réalisé à l'échelle des dix-sept arrondissements parisiens et s'appuie sur plusieurs cartes et analyses. Quatre thématiques d'étude permettent de couvrir l'ensemble des enjeux de la ville en matière de développement urbain pour les quinze prochaines années. Le diagnostic est consultable depuis idee.paris.fr.

1 Logement et activité économique

Rassemblant deux aspects majeurs de la vie locale, cette thématique étudie les différentes formes d'habitats présents sur le territoire ainsi que les enjeux de mixité sociale.

Sur le plan économique, elle caractérise les différentes activités et l'évolution de leur diversité en fonction des quartiers.

2 Équipements, services et mobilités

Cette thématique examine plusieurs enjeux structurants pour le territoire parisien et notamment l'état actuel de la mobilité (stationnement, réseaux de transports en commun, aménagements cyclables, zones de circulation apaisée) mais également l'organisation de l'espace public et des équipements publics (parcs et jardins, sport, scolaire, petite enfance, social).

3 Environnement, nature et santé

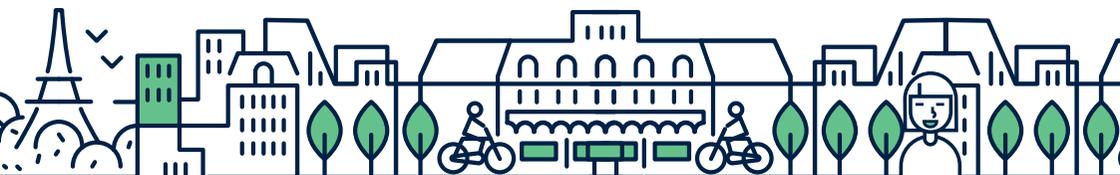
Plusieurs sujets sont abordés par cette thématique qui concerne le cadre de vie des Parisien-ne-s. Elle permet d'établir un bilan des enjeux sur les différents réseaux présents sur le territoire parisien (gaz, électricité...), l'éclairage, la rénovation du bâti et la gestion des déchets, les îlots de chaleur et les nuisances existantes, la présence de la nature en ville et la perméabilité ou l'état des sols...

4 Paysage urbain et patrimoine

Avec un fort enjeu en matière d'esthétique urbaine, cette thématique permet d'analyser les différents tissus urbains, les spécificités du paysage parisien et sa place dans le grand paysage métropolitain.

Elle dresse un état des lieux sur les questions de densité et de statut de propriété ainsi que sur le patrimoine historique de la ville.

DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC, vous aussi, faites part de votre expérience du territoire parisien !



INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

Votre participation est attendue tout au long de la démarche de révision du Plan local d'urbanisme en suivant les différentes étapes.

DU 12 AVRIL AU 16 JUILLET 2021

dans le cadre de la concertation sur le diagnostic :
quel état des lieux et quels besoins pour les habitant-e-s,
salarié-e-s, étudiant-e-s et visiteur-euse-s de Paris ?



DÈS DÉBUT 2022

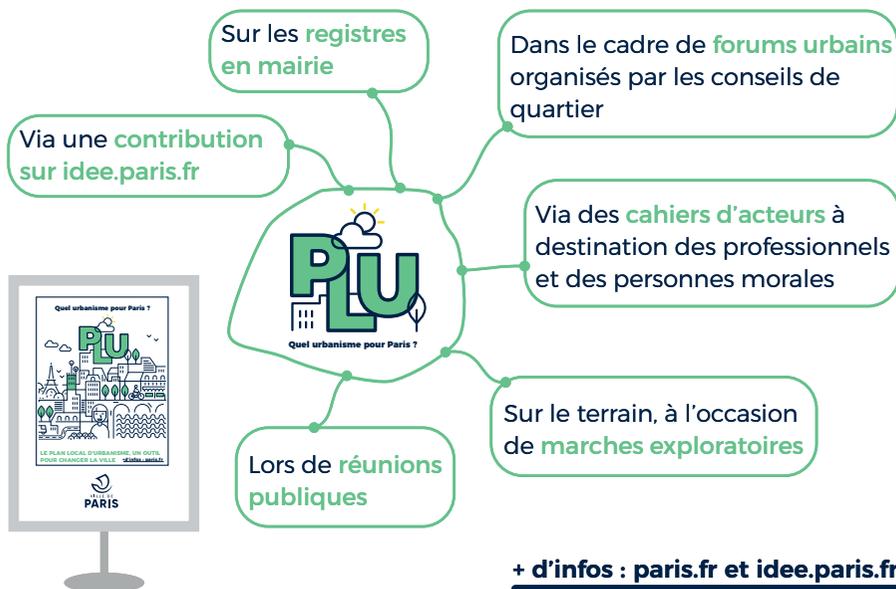
la concertation sur le projet de ville :
quelle vision d'aménagement pour notre territoire ?

Comment s'informer ?

TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE, vous pourrez vous informer sur la révision du PLU et ses étapes de concertation via :

- **le site internet paris.fr** et les sites des mairies d'arrondissement ;
- **un dépliant, une vidéo, des expositions...** divers contenus mis en ligne ou à disposition en mairies d'arrondissement ;
- **les maisons du PLU.**

Comment contribuer ?



INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !

Votre participation est attendue tout au long de la démarche de révision du Plan local d'urbanisme en suivant les différentes étapes.

DU 12 AVRIL AU 16 JUILLET 2021

dans le cadre de la concertation sur le diagnostic : quel état des lieux et quels besoins pour les habitant-e-s, salarié-e-s, étudiant-e-s et visiteur-euse-s de Paris ?

DÈS DÉBUT 2022

la concertation sur le projet de ville : quelle vision d'aménagement pour notre territoire ?



Comment s'informer ?

TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE, vous pourrez vous informer sur la révision du PLU et ses étapes de concertation via :

- **le site internet paris.fr** et les sites des mairies d'arrondissement ;
- **un dépliant, une vidéo, des expositions...** divers contenus mis en ligne ou à disposition en mairies d'arrondissement ;
- **les maisons du PLU.**

Comment contribuer ?



Conception - réalisation : Agence État d'Esprit Studio - Ville de Paris / Services communication et concertation -
Crédit photo : Ville de Paris / J. Brueder / C. Jacquet - Impression Chiffolleau - Dépôt légal en cours



CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC DU 12 AVRIL AU 16 JUILLET 2021 PROCÉDURE DE RÉVISION VISANT L'ADOPTION D'UN PLU BIOCLIMATIQUE



EDITO



© J. Brueder / Ville de Paris

Participez au diagnostic !

En décembre 2020, le Conseil municipal a prescrit le lancement de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) en approuvant les objectifs de la démarche et les modalités de concertation envisagées.

Ce document est stratégique pour Paris car il fixe, pour les années à venir, les règles d'urbanisme qui lui permettront d'assurer la transition énergétique.

Après une phase d'information débutée en janvier dernier, l'opportunité est maintenant offerte aux Parisien-ne-s de contribuer au diagnostic territorial dans le cadre de la concertation qui se déroulera du 12 avril au 16 juillet 2021.

Véritable photographie du territoire, cet état des lieux permet de mieux connaître notre ville avant d'en dessiner les grandes orientations de développement.

L'avenir de Paris nous concerne tou-te-s : habitant-e-s, travailleur-euse-s, visiteur-euse-s, tou-te-s ceux-celles qui font vivre la ville... Vous êtes tou-te-s invité-e-s à exprimer votre connaissance du terrain et à apporter un commentaire sur le diagnostic qui vous est proposé.

Participez dès maintenant en vous connectant sur idee.paris.fr ou grâce aux nombreuses autres modalités de participation que vous pourrez retrouver sur paris.fr.

Emmanuel Grégoire

Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques



LE DIAGNOSTIC, PREMIÈRE ÉTAPE DE CONCERTATION

Constituée de quatre temps forts, la révision du Plan local d'urbanisme a débuté en janvier dernier avec une première étape d'information du public. À compter du 12 avril 2021, donnez votre avis sur le diagnostic.

Qu'est-ce que le diagnostic ?

Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Aur), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2006.

Il aborde l'ensemble des thématiques présentant des enjeux influant sur le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Une réflexion partagée

La concertation qui s'engage permet au public de prendre connaissance de ce document, d'exprimer sa connaissance du terrain et son ressenti, et enfin de donner son avis sur le document présenté.

Le diagnostic est consultable depuis paris.fr et le site idee.paris.fr permet de déposer votre avis, votre contribution.

D'autres étapes de la révision après le diagnostic



La prochaine étape engagée sera celle de définition du projet de ville ou Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) lancée début 2022.

En 2023, une fois le projet élaboré, l'enquête publique permettra de recueillir l'ensemble des observations du public avant l'adoption définitive par le Conseil de Paris du nouveau « Plan local d'urbanisme bioclimatique » de Paris.

QUATRE THÉMATIQUES POUR UN ÉTAT DES LIEUX COMPLET

Le diagnostic est réalisé à l'échelle des dix-sept arrondissements parisiens et s'appuie sur plusieurs cartes et analyses. Quatre thématiques d'étude permettent de couvrir l'ensemble des enjeux de la ville en matière de développement urbain pour les quinze prochaines années. Le diagnostic est consultable depuis idee.paris.fr.

1 Logement et activité économique

Rassemblant deux aspects majeurs de la vie locale, cette thématique étudie les différentes formes d'habitats présents sur le territoire ainsi que les enjeux de mixité sociale.

Sur le plan économique, elle caractérise les différentes activités et l'évolution de leur diversité en fonction des quartiers.

2 Équipements, services et mobilités

Cette thématique examine plusieurs enjeux structurants pour le territoire parisien et notamment l'état actuel de la mobilité (stationnement, réseaux de transports en commun, aménagements cyclables, zones de circulation apaisée) mais également l'organisation de l'espace public et des équipements publics (parcs et jardins, sport, scolaire, petite enfance, social).

3 Environnement, nature et santé

Plusieurs sujets sont abordés par cette thématique qui concerne le cadre de vie des Parisien-ne-s. Elle permet d'établir un bilan des enjeux sur les différents réseaux présents sur le territoire parisien (gaz, électricité...), l'éclairage, la rénovation du bâti et la gestion des déchets, les îlots de chaleur et les nuisances existantes, la présence de la nature en ville et la perméabilité ou l'état des sols...

4 Paysage urbain et patrimoine

Avec un fort enjeu en matière d'esthétique urbaine, cette thématique permet d'analyser les différents tissus urbains, les spécificités du paysage parisien et sa place dans le grand paysage métropolitain.

Elle dresse un état des lieux sur les questions de densité et de statut de propriété ainsi que sur le patrimoine historique de la ville.

DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC, vous aussi, faites part de votre expérience du territoire parisien !

